

Les Indésirables

Jean Estebanez, Lina Raad

▶ **To cite this version:**

Jean Estebanez, Lina Raad. Les Indésirables. Géographie et cultures, 2016. hal-01659602

HAL Id: hal-01659602
https://hal.science/hal-01659602

Submitted on 8 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Indésirables

Jean Estebanez, Lab'Urba[1]

Lina Raad, Lab'Urba

> "On the morning of August 1, 1991, about twenty activists, hoping to stop a joint University of California (UC) and the City of Berkeley plan to develop People's Park, were arrested as bulldozers cleared grass and soil for two sand volleyball courts. By that evening, police and Park "defenders" were battling in streets over whether work on People's Park could proceed. Rioting around the Park continued for the better part of a week. Police repeatedly fired wooden and putty bullets into crowds and reports of police brutality were widespread (including the witnessed beating of a member of the Berkeley Police Review Commission). But neither did protesters refrain from violence, heaving rocks and bottles filled with urine at the police. […] In the midst in the battle between protesters and police [Berkeley City Manager] Brown told the press: "We have a serious situation out there. People think this is about volleyball at the park but it is not. It's about a group of people who think they can use violence to force their will on a community, and we won't accept that". "We almost lost the city", he added later." (Mitchell, 1995, p. 2 et 19.)

L' « indésirable »[2] est un néologisme qui ne fait son apparition qu'à la fin du 19ème siècle en France, dans un contexte où l'immigration est érigée en problème politique (Blanchard, 2013). Pour le *Larousse*, il s'agit d'ailleurs toujours d'une « personne dont la présence n'est pas acceptée dans un groupe, dans un pays ». Après avoir été utilisé comme catégorie d'action publique explicite, à partir du début du 20ème siècle et jusqu'à l'après deuxième guerre mondiale, le terme disparait du vocabulaire politique, y compris de la rhétorique du Front national, à partir des années 1980. Dans les années 2000, il réapparait sous la plume de chercheurs (Agier, 2008) et de militants qui dénoncent les politiques contemporaines de gestion de l'immigration irrégulière (Blanchard, 2013). Dans les travaux de recherche, le terme est essentiellement mobilisé dans le champ des études migratoires, l'indésirable faisant alors référence aux étrangers mis à l'écart par divers dispositifs. Dans une acception plus large et plus récente, le terme d'indésirables désigne celles et ceux qui sont définis comme tels par les acteurs dominants, les assignant à une forme d'illégitimité, de déviance ou de stigmate.

Le terme d'indésirables est également une catégorie émique, employée par exemple dès les années 1970 à la RATP ou la SNCF pour englober un ensemble de groupes tels que les « SDF », les « pickpockets », les « musiciens » ou encore les « vendeurs à la sauvette » (Bouché, 2000 ;

[1] Jean.Estebanez@u-pec.fr

[2] Nous tenons à remercier vivement Muriel Froment-Meurice pour nos riches échanges sur la question de l'indésirabilité, son aide dans la préparation de la journée d'études *Les indésirables et la ville* à l'Université Paris-Est Créteil du 28 janvier 2016, et ses conseils bibliographiques pour la préparation de cette introduction.

Damon, 1993 ; Froment-Meurice, 2016 ; Soutrenon, 2001). Selon E. Blanchard, la lutte contre les « indésirables » est une « catégorie cardinale de l'action publique, qu'elle soit ou non formulée en ces termes » depuis le début du 20ème siècle (2013, p. 17). Bien que le terme ait disparu des textes officiels et discours politiques dans la période récente, E. Blanchard souligne la « permanence de dispositifs liés aux catégorisations anciennes, parfois revisitées, des populations indésirables » (Ibid.). La mobilisation du terme d'indésirable par des chercheurs en sciences sociales s'inscrit donc aussi dans la perspective d'une analyse critique des politiques de mise en ordre des espaces.

UNE CATEGORIE TRANSVERSALE

Dans cette perspective, l'indésirabilité est une catégorie large qui permet de ne pas réifier des groupes qui correspondent aux indésirables (« prostitué-e-s », « SDF », « Rroms »…), voire de les déconstruire puisqu'elle relève d'une définition exogène.

Comme le signale M. Froment-Meurice (2016), les travaux sur les indésirables sont généralement segmentés en fonction de sous-catégories, dont les chercheurs déconstruisent généralement le caractère homogénéisant et exogène. Cette littérature ne fait pas nécessairement référence au terme d'indésirable, mais mobilise parfois des catégories proches tels que « marginaux », « exclus » ou « déviants », où il est bien question de « mise à l'écart », de « marginalisation », d' « exclusion », voire d' « expulsion » ou d' « éviction ».

De nombreux travaux se sont penchés sur « le traitement réservé aux sans-abris » (Soutrenon, 2001), en particulier dans les espaces de transport (Domingo, 2007) et plus généralement dans l'espace urbain. Ils insistent tant sur les dispositifs dissuasifs (Terrolle, 2004) que sur les contradictions des missions des agents de gestion des espaces de transport chargés à la fois de « venir en aide » aux sans-abris et de « leur demander de sortir » (Soutrenon, 2001). D'autres groupes sont assimilés dans l'imaginaire collectif et par les gestionnaires d'espaces publics aux sans domicile fixe, tels les « punks à chien », auxquels certains auteurs préfèrent la figure des « jeunes errants avec chiens » (Blanchard, 2009).

Quant aux travaux sur les prostitués, ils font souvent le lien entre processus de gentrification et éviction de la prostitution des quartiers centraux (Chapuis, 2016a ; Jacquot, 2010). Quelques recherches portent sur les vendeurs de rue (Tonnelat, 2007) parfois qualifiés de « vendeurs à la sauvette » (Froment-Meurice, 2016). En particulier, les biffins, qui vendent des objets récupérés sur des marchés informels, sont devenus un problème public ces dernières années à Paris et suscitent la mobilisation des riverains, qu'il s'agisse de les défendre ou de les rejeter (Milliot, 2013).

Enfin, les étrangers et migrants constituent un groupe central d'indésirables, le terme étant « au cœur des politiques de contrôle des migrations » depuis le début du 20ème siècle (Blanchard, 2013, p. 17). M. Agier qualifie d'indésirables les « réfugiés, déplacés, 'déboutés' et étrangers de toutes sortes » (2008, p. 13), des « groupes qui sont exclus du concept même d'humanité » (p. 49), mis à l'écart dans de multiples formes de camps. Sur le territoire européen, ces migrants sont perçus comme un « fardeau » par les autorités publiques et les média (Bernardie-Tahir et Schmoll, 2015). Parmi les migrants, on peut distinguer la catégorie des Rroms qui a été érigée en problème public sous le mandat de Nicolas Sarkozy : la mise à l'agenda politique de la « question Rrom » s'est traduite par une médiatisation de l'évacuation des bidonvilles Rroms ou « campements

illicites », en particulier à l'arrivée de Manuel Valls au Ministère de l'Intérieur en 2012 (Cousin, 2013). On peut ajouter à cet inventaire des groupes d'indésirables les « bandes de jeunes » (Mohammed et Mucchielli, 2007), ou encore les toxicomanes.

Différents points de vue sont adoptés dans les travaux sur les groupes d'indésirables : certains se penchent sur le vécu des groupes d'indésirables eux-mêmes (Blanchard, 2009 ; Zeneidi-Henry, 2005), d'autres sur la gestion de ceux-ci (Cousin, 2013 ; Soutrenon, 2001), enfin certains s'intéressent aux relations entre riverains et indésirables (Milliot, 2013 ; Sanselme, 2004). L'inventaire n'est bien sûr jamais clos, tant la catégorie d'indésirable est large et dépend *in fine* de ceux qui définissent des individus ou des groupes comme indésirables. Les groupes d'indésirables peuvent ainsi varier selon les époques, comme l'a justement souligné E. Blanchard à propos des étrangers en France : ce sont d'abord les populations nomades qui sont indésirables dans les années 1910-1920, puis les Juifs dans les années 1930, et les Algériens dans les années 1960-1970 (Blanchard, 2013). Certains groupes peuvent aussi être indésirables à un moment donné puis ne plus l'être à un autre moment, comme certaines prostituées du quartier rouge d'Amsterdam (Chapuis, 2016b).

Les approches transversales sur les indésirables sont donc finalement assez rares, même si plusieurs chercheurs anglophones travaillant sur la gentrification ou les politiques néolibérales ont dénoncé les politiques de criminalisation et d'éviction des populations indésirables des quartiers centraux (Belina, 2003 ; Mitchell, 1995 ; Smith, 1996). N. Smith a ainsi insisté sur le lien entre politiques néolibérales, processus de gentrification et éviction des indésirables en mettant en avant la figure d'une ville « revanchiste ». Celle-ci est orientée vers un objectif de gentrification, caractérisée par un renforcement drastique du contrôle social, un essor des politiques sécuritaires (répression policière à l'égard des minorités, criminalisation des sans-abris) et au final une éviction des indésirables. Toutefois ces travaux s'inscrivent dans le champ des recherches sur la gentrification ou les politiques néolibérales, et ne sont pas centrés sur le processus de production des indésirables.

UNE CATEGORIE FONDEE SUR DES RAPPORTS DE DOMINATION

L'indésirabilité n'est pas une propriété intrinsèque aux personnes qui sont ainsi qualifiées mais bien le résultat d'une assignation à identité : ce sont les rapports de domination qui produisent des indésirables et contribuent constamment à les redéfinir. (Agier, 2008 ; Clerval, Fleury, Rebotier, Weber, 2015 ; Froment-Meurice, 2016).

Les normes relèvent en effet d'une production par des « entrepreneurs de morale » (Becker, 1963). Ce qui paraît légitime aux yeux de tous est en fait ce qui a été défini comme légitime par les agents sociaux dominants (Bourdieu, 1979). Ces acteurs dominants, tout particulièrement institutionnels, en construisant des usages légitimes, sont en mesure de disqualifier ceux qui s'en écartent (Froment-Meurice, 2016), affirmant ainsi, par opposition, ce qu'est l'orthodoxie (Cresswell, 1983).

Si les normes préexistent souvent aux règles (Becker, 1985 [1963]), celles-ci viennent en retour renforcer la légitimité des normes (Froment-Meurice, 2016). Au contraire, les normes,

même formalisées dans des règles, peuvent être sujettes à interprétation selon « ce qu'une société considère comme légitime à un moment donné » (Cousin, 2013). C'est ainsi le cas des troubles à l'ordre public, qui se développent à la fin du 19ème siècle et permettent au maire de prendre des arrêtés de mise en demeure d'évacuation.

Bien que les indésirables soient généralement définis par des dominants, ceux-ci n'en produisent pas moins des distinctions et des nuances internes. S. Jacquot (2010) montre comment, dans le processus de réappropriation des quartiers centraux de Gênes, qui implique de déqualifier certains usages antérieurs, la catégorie de prostituée est loin d'être homogène, toutes n'étant pas traitées et qualifiées de la même manière. Certaines transsexuelles, établies depuis longtemps, bénéficient ainsi de soutiens jusque dans les rangs de l'église catholique contre leur éviction, alors que les prostituées immigrées de fraîche date sont rejetées assez unanimement. Certaines prostituées âgées, érigées en figures du quartier, connaissent ainsi des formes de patrimonialisation. Totalement déconnectée des conditions d'exercice du métier cette requalification est mobilisée dans un imaginaire de la transgression encadrée, compatible avec la transformation urbaine projetée (Chapuis, 2016b ; Hubbard, 2000). Les mêmes distinctions apparaissent dans le quartier Laennec, à Rennes (Sanselme, 2004) entre des figures établies et intégrées, qu'on connait par leur nom (« Annabelle », « La Blonde »), qu'on qualifie d' « artisane […] à leur compte » et dont on loue la discrétion pour mieux les opposer aux « Africaines », aux « Blacks » et aux « métisses » récemment arrivées qu'on suppose instrumentalisées et « mises en esclavage » par un « milieu mafieux ». Il faut donc, pour le bien des victimes, éliminer l'activité (Chaumont, 2005).

Dans les situations pratiques de production de l'indésirabilité, des agents légitimes de police ou de sécurité privée, produisent une action de régulation sociale en définissant ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas, dans un écart à la loi ou à la règle, qui tient compte d'une situation spécifique mais révèle également une norme implicite (Bellot et Cousineau, 1996 ; Froment-Meurice, 2016). Comme le rapporte B. Domingo (2007), à propos d'un agent de surveillance du métro parisien : « il y a les clochards…eux, en général, ça va ! Le problème, c'est surtout les marginaux ou les routards…Eux, ils sont plus compliqués à gérer ». Sont ici acceptées des personnes sans domicile fixe, assez âgées, souvent habituées des lieux et qui restent dans leur coin, manifestant une sorte d'invisibilité. Pour autant, pour peu qu'un comportement agressif ou gênant la fluidité de la circulation des voyageurs se manifeste, ces mêmes personnes se retrouvent immédiatement re-catégorisées comme des indésirables.

L'indésirabilité est ainsi définie situationnellement, dans un système de relations entre des acteurs, au sein duquel les individus sont amenés à se déplacer. Ils n'en restent pas moins pris dans le cadre d'une matrice de rapports sociaux de domination – la classe, le genre, la race – qui s'articulent de manière consubstantielle (Crenshaw, 1991 ; Dorlin, 2009). Une prostituée noire, sans papiers et récemment immigrée ne sera pas dans la même position que sa collègue blanche, intégrée depuis plusieurs dizaines d'années et ayant accumulé un capital économique conséquent.

Du fait de ces écarts de positions dans les rapports de pouvoir et de domination, les indésirables construisent leurs propres indésirables, qu'ils sont plus ou moins en position de définir comme tels. Si les jeunes hommes racisés des quartiers populaires pensent parfois les policiers comme des indésirables, ils sont cependant, hors du champ de sociabilité constitué par

leurs pairs, généralement incapables de diffuser et de mobiliser cette appellation. Pour autant, des fractions dominantes, ou cherchant à s'affirmer comme telles, des groupes dominés peuvent entrer dans des rapports de force et s'engager dans des jeux de distinction.

C. Blanchard (2009) souligne ainsi combien les errants qui circulent avec leurs chiens cherchent à toute force à se distinguer des « galériens » et des « clochards », qui ne sont responsables de personne, à commencer par eux-mêmes, alors qu'ils ont, eux, la charge d'un être vivant, qui dépend d'eux. Ils soulignent ainsi leur capacité à maintenir voire à tisser des liens, notamment avec les passants, par l'intermédiaire de leur chien, renvoyant au contraire les clochards à leur désocialisation. Dans le monde des biffins analysé par V. Milliot (2013), les rapports de force entre les anciens, souvent d'origine maghrébine, et les Rroms, qui cherchent à s'imposer par le nombre suscitent beaucoup de tensions. K. Geay (2015 ; 2017), analysant la façon dont les membres du Racing Club côtoient les prostituées du Bois de Boulogne, montre que ceux-ci, malgré leur capital social, ne réussissent pas à obtenir leur éviction. Si les transsexuelles à pied font partie des prostituées les plus dominées, les prostituées traditionnelles en camionnette, en plus de très bien gagner leur vie, ont noué des alliances avec des acteurs légitimes ou dans des positions institutionnelles. En faisant office d'indicatrices et d'agentes officieuses de surveillance de l'arrivée de proxénètes ou du développement de trafics, la police devient ici un capital social à mettre plutôt du côté de certaines prostituées que des grands bourgeois fréquentant le Racing, signalant combien le capital n'existe pas hors de tout contexte.

LA PRODUCTION DES INDESIRABLES : DISPOSITIFS DE MISE EN ORDRE

M. Froment-Meurice propose dans sa thèse (2016) une typologie des dispositifs de mise en ordre des espaces publics, recouvrant les actions des acteurs institutionnels sur les usagers définis comme illégitimes. Elle distingue trois types de dispositifs : les mesures juridiques ou réglementaires ; le contrôle formel par un groupe institutionnalisé ; l'aménagement de l'espace et des objets qui le composent.

Les mesures juridiques ou réglementaires se caractérisent par une grande diversité : elles peuvent viser certaines activités (comme la mendicité, le « racolage », le fait de dormir dehors ou de boire en public), mais aussi des pratiques vestimentaires (le port du voile ou du burkini par exemple). Elles sont codifiées dans des lois, arrêtés, règlements ou chartes qui sont édictées à différentes échelles de pouvoir (du national au local, sans oublier les règlementations propres aux espaces collectifs comme les espaces de transports ou les centres commerciaux). Elles peuvent conduire jusqu'à la criminalisation de certaines pratiques et, par là, de certaines populations indésirables (Morelle, 2015).

On observe cependant qu'il existe généralement un écart important entre la règle et sa mise en pratique. Parmi ces agents chargés du contrôle des individus ou groupes définis comme indésirables, se retrouvent bien sûr des agents de police, de sécurité privée, mais aussi des médiateurs, voire des agents des services de voirie et de propreté. Ceux-ci peuvent par exemple exercer un contrôle qui excède les définitions légales (Favre, 2009), appliquant des normes internes à leur corps ou au groupe de personnes avec qui ils effectuent leur circuit. Ils sont aussi en mesure de ne consciemment pas appliquer d'autres règles, voire de relâcher leur attention face

à certains groupes ou certaines personnes. Cela, leur donne donc bien un pouvoir de définisseur important : toute personne à la rue ou toute prostituée ne sera donc pas automatiquement classée et traitée comme un indésirable.

La matérialité des objets et les questions d'aménagement de l'espace, du mobilier urbain ponctuel jusqu'au quartier, participent également d'une mise en ordre sociale. De nombreux travaux se sont par exemple intéressés au mobilier urbain dissuasif contraignant les usages, par exemple des bancs empêchant de s'allonger pour éviter l'installation de populations indésirables telles que les « SDF » (Bouché, 2000 ; Rivière et Thomas, 2005 ; Terrolle, 2004). D'autres dispositifs tels que la résidentialisation, la vidéosurveillance ou la « prévention situationnelle » (Bonnet, 2012) relèvent également de ce type de fonction. Ces éléments ajoutés ou retirés de la matérialité des lieux visent ainsi à guider les usages de ceux-ci, au-delà même des acteurs humains. M. Escobar (2014) analysant le projet de requalification de Trafalgar Square en une place de classe mondiale, digne du statut de métropole majeure de Londres, montre que parmi les indésirables devant disparaitre se trouvaient les pigeons. Règlements anti-nourrissage, expulsion de petits commerces vendant des graines, amendes, location d'un fauconnier furent ainsi mobilisés contre les volatiles qui ne manquèrent pas de trouver des parades, par exemple en apprenant les horaires de travail du fauconnier. L'idée est ainsi de produire des lieux dont on ne peut détourner la fonction, participant d'espaces moins hospitaliers et de plus en plus univoques.

En mobilisant les études migratoires et les travaux sur la prison, on peut ajouter à la typologie proposée les dispositifs d'enfermement, tels que les camps (Agier, 2008) ou les prisons où sont envoyés les indésirables (Morelle, 2015). Dans certains pays comme les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, la France ou le Brésil, le recours massif à l'incarcération permet de mettre à l'écart des catégories entières de la population, principalement des hommes jeunes déscolarisés et au chômage, issus des ghettos, favelas ou banlieues (Ibid.). Ces dispositifs d'enfermement relèvent de l'aménagement de l'espace, mais l'incarcération est permise grâce à des mesures juridiques, et le contrôle des emprisonnés est assuré par des groupes institutionnalisés.

La production de populations indésirables ne se limite donc sans doute pas au domaine des espaces publics, même si c'est là qu'elle est sans doute la plus évidente. Les politiques de peuplement permettent par exemple de gérer les populations indésirables, principalement par le biais des logements sociaux (Bernardot, 2005 ; Desage, Morel Journel et Sala Pala, 2014 ; Masclet, 2005 ; Tissot, 2005), avec une prise en charge et une gestion du domaine du privé, de l'individu, par le biais de l'espace domestique, dans des politiques publiques du logement et du peuplement.

Dans ce cadre, les populations indésirables désignent alors le plus souvent des personnes étrangères ou d'origine immigrée, en particulier des Maghrébins et Africains (Tissot, 2005), des Algériens après l'indépendance de l'Algérie et les politiques de regroupement familial (Belmessous, 2014 ; Masclet, 2005). Au nom de la « diversité sociale » et de la « mixité sociale » à partir des années 1980, les bailleurs de logement social et les responsables locaux des attributions de logement social cherchent à éviter la « concentration » de ces ménages dans les mêmes immeubles ou cages d'escalier ou à éviter leur installation dans certains segments valorisés du parc de logement (Lelévrier, 2014). Par exemple, S. Tissot rapporte les propos d'une chargée de mission à la mairie de Montreuil expliquant qu'« on ne voudrait pas une cage d'escalier

complètement africaine, complètement maghrébine » (2005, p. 64). Il existe ainsi une « échelle de 'non-désirabilité', construite sur l'origine géographique et la couleur de peau. » (Ibid., p. 65).

A l'inverse, il existe également des stratégies de regroupement des populations indésirables, qui sont ainsi mises à l'écart. O. Masclet a ainsi montré qu'un « secteur HLM 'inférieur' (cités d'urgence, cités de transit, puis HLM à normes réduites) » ou « marché du logement au rabais » s'était structuré dans les années 1950-1960, destiné aux « 'familles à problèmes' […] qui, en raison de la faiblesse de leurs revenus, de leur taille, de leurs comportements supposés ou de leur origine étrangère, ne trouvent pas place dans les grands ensembles » (2005, p. 20). Ces familles considérées comme « inadaptées » sont alors principalement des familles d'origine algérienne ou maghrébine. C. Lelévrier a également souligné les paradoxes du Programme National de Rénovation Urbaine : censé disperser les populations pauvres, il aboutit au final à la « re-concentration » des ménages les plus vulnérables, mais aussi des « grandes familles immigrées » (2014, p. 187). Elles sont soumises aux logiques de tri et de catégorisation des bailleurs : considérés comme des ménages « à risque » elles se retrouvent relogées dans les immeubles les moins valorisés du parc social. La taille des ménages est souvent utilisée comme critère de tri et de catégorisation, les « familles nombreuses » recouvrant en fait principalement des familles immigrées, discriminant ainsi de fait ces populations sans toutefois mobiliser explicitement leur catégorie ethnique (Lelévrier, 2014 ; Tissot, 2005).

Enfin, les recherches sur les divisions socio-spatiales et la politique de la ville peuvent réinterroger de manière pertinente la problématique de l'indésirabilité. La « spatialisation des problèmes sociaux » qui opère un lien entre des populations « à problèmes » (« exclus », « immigrés », « jeunes ») et leur lieu d'habitation (« quartiers sensibles », « cités », « banlieues ») (Poupeau et Tissot, 2005), conduit à stigmatiser tant les populations qui y vivent que les quartiers eux-mêmes. Cette construction du « problème des quartiers sensibles » (Tissot, 2004) conduit à faire de ces lieux des « quartiers indésirables », concentrant des populations indésirables.

Les acteurs institutionnels impliqués dans la définition des indésirables sont donc très variés, allant des élus aux gestionnaires d'espaces publics, en passant par les policiers, les urbanistes ou encore les designers. Par leur action, on peut cependant considérer que les individus, isolés ou organisés, contribuent eux-aussi à la production des indésirables, par exemple lorsqu'ils se mobilisent pour faire pression sur les pouvoirs publics (Milliot, 2013).

LES INDESIRABLES ET LA QUESTION DE L'APPROPRIATION DE L'ESPACE (PUBLIC)

La dimension spatiale de l'indésirabilité tient beaucoup à sa constructioncomme un ensemble de pratiques et d'acteurs qui ne sont pas à leur place (Cresswell, 1983). Si l'illégalité supposée de certaines pratiques est souvent un enjeu, elle n'est notifiée et ne devient un enjeu important que parce qu'elles se déroulent là où elles gênent d'autres acteurs. Des pratiques par ailleurs tout à fait légitimes dans l'espace privé comme se laver, uriner, dormir, faire l'amour, se trouvent stigmatisées et criminalisées dans l'espace public, comme le rapporte D. Mitchell (1995), à propos de *People's Park* à Berkeley.

Les activités promues et légitimées dans les espaces publics comme la consommation, les loisirs, la culture, les spectacles s'opposent à celles du logement et de travail que pratiquent les sans domicile fixe, les prostituées, les musiciens de rue, pour qui la rue est une ressource (Fleury et Froment-Meurice, 2014). En ciblant certain types de pratiques, qu'il faut bannir et qui sont donc interdites voire criminalisées, on cible en fait des types de groupes, comme l'a par exemple réalisé la stratégie policière mise en œuvre par R. Giuliani dans les années 1990, à New York (Belinda, 2003).

C'est ainsi généralement autour de la définition de l'espace public que se jouent les enjeux de production, d'inclusion ou d'éviction des indésirables. L'idéal d'un espace public, ouvert et accessible universellement restant bien sûr une utopie, on peut néanmoins observer comment la question de l'accès est mobilisée pour justifier la mise à l'écart de ceux – les indésirables – qui menaceraient la place des acteurs légitimes. Ce débat est alors bien sûr totalement déconnecté de la question des conséquences sociales du capitalisme global, des intérêts et des positions des groupes dominants. Habermas, cité par B. Belinda (2003) signalait déjà dans ses analyses de la sphère publique, comment la bourgeoisie avait fait comme si ses intérêts (bourgeois) étaient le bien commun, transformant, au 19e siècle, ses intérêts de classe en base de l'opinion publique. Les habitants du quartier Laennec, confrontés à l'arrivée de la prostitution, vivent la situation comme une forme d'intrusion dans un domaine qui relève de leur propriété, essentiellement réservé à leur usage, alors même qu'il s'agit de rues passantes. La mairie ne suivra d'ailleurs pas leurs demandes insistantes de réguler les usages par des évictions et une présence policière permanente (Sanselme, 2004), signalant ainsi des hiérarchies entre les acteurs légitimes.

Certains auteurs mettent en effet en avant le rôle des acteurs privés dans l'orientation des pratiques. A. Margier (2013) parle ainsi de dispersion douce des personnes marginalisées qui passe par un encadrement des usages du square Cabot, dans le village Shaughnessy, à Montréal. L'organisation de repas, plantations, évènements entre voisins, conduit finalement les sans domicile fixe et les prostituées à éviter le lieu ou, pour le moins, à restreindre leurs usages, sans que les résidents ne se soient lancés dans une politique revanchiste (Smith, 1996) qu'ils récusent. S. Tissot (2011) signale un processus assez similaire d'encadrement et d'organisation de la vie avec les populations de sans domicile fixe du South-End à Boston, insistant cependant plus largement sur le rôle des instances de décision locale, largement investies par les nouveaux résidents et les réseaux politiques de ces derniers. D'autres auteurs encore considèrent que le poids des acteurs publics, dont la légitimité est plus marquée, et potentiellement plus durable (Froment-Meurice, 2016), est essentiel en signalant clairement les contours de la norme et en disposant de l'autorité pour tenter de la faire appliquer.

Ce dossier retravaille et rejoint ainsi la problématique de l'appropriation de l'espace posée par F. Ripoll et V. Veschambre (2005) en en questionnant les modalités, dans un contexte où les hiérarchies sociales, les inégalités et la dissymétrie des rapports de force sont particulièrement marquées.

Au-delà des questions de propriété juridique, importantes, mais qui ne suffisent pas à déterminer les pratiques, ils proposent de revenir sur les modalités d'appropriation à dominante matérielle. La recherche d'un usage exclusif peut correspondre à la fois à des formes de

résidentialisation dans des lotissements haut de gamme ou les tentatives de fermeture par des clôtures ou des pieux de terrain illégalement occupés.

Une deuxième modalité –dite d'usage autonome- caractérise la possibilité, jamais absolue ni totalement absente, d'un usage libre de celui-ci, correspondant à une maîtrise de l'espace plus ou moins forte. Ces deux modalités sont articulées au contrôle de l'espace et des usages par des institutions.

Les indésirables étudiés dans ce dossier se trouvent généralement (mais nous avons vu qu'il y a des nuances) sans usage exclusif ni autonome des espaces qu'ils occupent, étant constamment confrontés aux prétentions d'autres acteurs. Enfin, dans sa dimension idéelle, l'appropriation des lieux, qui passe par l'apprentissage, la familiarisation et l'attachement affectif, nous montre que même si les indésirables sont plutôt dans un rapport d'assignation identitaire, ils n'en ont pas moins développé de véritables liens aux lieux qu'ils occupent.

L'INDESIRABILITE ET LE DESIR

Au terme de cette introduction, qu'apporte donc l'indésirabilité, par rapport à des notions proches comme l'exclusion, la marginalité, la déviance, la ghettoïsation, ou la ségrégation (voir par exemple Fassin, 1996 et Wacquant, 2007) ?

Nous l'avons vu, tous ces processus s'intéressent à la mise à l'écart d'individus, de groupes sociaux et de populations. Certains insistent plutôt sur les effets de la concentration des capitaux (par exemple dans le cadre de la rente foncière et de la gentrification). D'autres portent davantage sur la dimension normative qui construit un ordre social, avec la question de la criminalisation de certaines pratiques, le travail de police et d'orientation des usages (Margier, 2013) et des dispositifs de clôture et de surveillance pour assurer le maintien de pratiques légitimes (Belinda, 2003 ; Cresswell, 1983 ; Morelle, 2015). Fondées ou articulées aux travaux d'H. Becker (1963) et à la sociologie de la déviance, ces propositions insistent sur le fait que le stigmate n'est pas une propriété intrinsèque aux individus ou aux groupes visés mais le résultat d'une relation de pouvoir dissymétrique.

Le miroir de l'indésirabilité est le désir. Un désir non pas tant pensé comme un manque à satisfaire (avoir une belle maison ou une belle voiture), que comme ce qui nous échappe et reste un peu plus profond, un peu plus indéterminé. Chez Freud (2014 [1905]), le désir est éminemment sexuel, même si pour se présenter il se masque et n'apparait jamais complètement à nu, même dans le rêve. D'ailleurs, si le désir est sexuel au départ, et que la sexualité reste le moteur essentiel de tout désir, il trouve néanmoins à s'orienter différemment, dans des formes de sublimation, notamment. Le désir du savoir peut ainsi venir sublimer la pulsion sexuelle (Bonnaud, 2015). Chez Lacan (2013 [1958]), le désir n'est ainsi pas le manque mais la passion du signifiant, qui fait naître le sujet, et dans lequel on cherche à savoir ce que l'on veut, à travers ce que l'on dit – ici compris dans le cadre d'une analyse – ce qui permet une lecture de son inconscient comme présence et non uniquement comme souvenir.

La force du désir donne ainsi sans doute à penser la force de l'indésirabilité en ce qu'elle nous déstabilise et nous trouble, d'une façon qui ne s'arrête pas à l'agacement d'une voiture garée sur un passage piéton, mais en ce qu'elle peut nous atteindre et nous bouleverser. M. Agier

signale ainsi « qu'au-delà de la figure politique négative du sans-État, il y a donc plus largement une autre figure négative, anthropologique celle-là, qui fonde le contrôle, le rejet et la gestion à part de l'indésirable » (2008, p.33).

Au-delà de l'illégalité présumée des indésirables, c'est leur rapport à la saleté, à la maladie, à la souillure qui est constamment mobilisé (Cresswell, 1983 ; Froment-Meurice, 2016 ; Milliot, 2013 ; Sanselme, 2004). Comme signale M. Douglas (2001 [1971], p. 55 cité par Sanselme, 2004), la saleté est « quelque chose qui n'est pas à sa place. Ce point de vue […] suppose, d'une part, l'existence d'un ensemble de relations ordonnées et, d'autre part, le bouleversement de cet ordre. La saleté n'est donc jamais un phénomène unique, isolé. Là où il y saleté, il y a système. La saleté est le sous-produit d'une organisation et d'une classification de la matière, dans la mesure où toute mise en ordre entraine le rejet d'éléments non appropriés ». La saleté est donc bien définie relationnellement, dans un système où des rapports de force construisent la norme et l'ordre.

Ce qui est cependant remarquable est la crainte de la contamination que les acteurs dominants manifestent. Il ne s'agit bien sûr pas tant d'un risque de contamination microbienne que sociale, avec la peur d'être soi-même touché et transformé par la présence des indésirables. Comme le souligne F. Sanselme avec le cas de la prostitution au quartier Laennec de Rennes, les riverains voient avec horreur leur « village » se transformer en « quartier des putes », modifiant ainsi leur capital symbolique. Pire encore, certains habitants se voient moqués dans leur virilité par les prostituées qu'ils insultent en retour, provoquant néanmoins une situation des plus troublantes, où l'ordre de classe et de genre semble vaciller. P. Hubbard (2000), analysant le rôle central de la sexualité dans la construction de l'espace public, montre comment celui-ci est largement hétéronormé et structuré autour d'espace moraux et immoraux, servant à disqualifier une sexualité et des identités jugés anormales, comme dans le cadre de districts de la prostitution (Hubbard, Collins, Gorman-Murray, 2017). La question des discours de justification et de délégitimation sont ainsi grandement structurés autour d'enjeux et d'entrepreneurs de morale (Becker, 1985 [1963]), que des paniques testent parfois (Brown, Rasmussen, 2010), obligeant chacun à questionner sa propre moralité, mais aboutissant généralement plutôt à des formes de réaffirmation normative.

De la même manière, les riverains des marchés informels à proximité des puces de Saint-Ouen analysés par V. Milliot (2013), eux-mêmes dans des situations économiques difficiles, voient dans les biffins le miroir de la grande pauvreté qu'ils craignent pour eux-mêmes.

Les indésirables sont ainsi ceux dont on se prémunit parce qu'ils risquent de nous faire basculer, et avec nous la société, dans un questionnement dont on souhaite se préserver. Les indésirables sont ceux qui apportent le trouble dans les identités individuelles et les positions sociales, à la manière des drag-queens analysés par Judith Butler (2006 [1990]), en questionnant la figure de l'homme et celles de la femme, remettent en cause les rôles de genre.

Les analyses de l'indésirable ont donc bien sûr beaucoup à voir avec les travaux sur les rapports de domination mais aussi des proximités encore à approfondir avec les géographies des sexualités (Bell, Valentine, 1995 ; pour une synthèse Duplan, 2012) et celles des émotions (Davidson, Bondi, Smith, 2007). Tout en soulignant la dimension très personnelle des affects et du désir, ces approches soulignent aussi combien le personnel est politique (Oswin, Olund, 2010).

Les goûts et les dégoûts, les désirs et les répulsions sont eux aussi pris dans des rapports sociaux qui les orientent, les transforment et les requalifient.

PRESENTATION DU NUMERO

Dans leur article sur les récupérateurs de déchets urbains à Casablanca et Rabat, Etienne Allix et Bénédicte Florin montrent comment se construit l'indésirabilité des récupérateurs de déchets, en lien avec l'ordure, et comment leur place dans l'espace public, qui est leur ressource première est constamment menacée. Repoussés dans des marges urbaines, ils forment néanmoins, dans leur position dominée, des sous-groupes très hétérogènes. De petits entrepreneurs tentent de se libérer du stigmate, en se distinguant de pratiques et de groupes qu'ils jugent particulièrement sales et pauvres, mais aussi en cherchant à se mobiliser face aux réformes en cours.

Christophe Blanchard, dans son article sur les propriétaires de chiens à la rue, montre qu'ils fonctionnent comme un binôme indissociable, dont l'indésirabilité est par-là même redoublée, tombant sous le coup de réglementations croisées. Exclus des espaces publics, ils se retrouvent également rejetés des solutions d'urgence, pensées pour des humains sans chiens. Pour autant, le lien qu'ils nouent avec leurs animaux participe en même temps de la construction d'une identité, de l'intégration à une communauté, et d'un travail de distinction vis-à-vis des « faux zonards » ou des « clochards », qui constituent leurs propres indésirables.

Pauline Teppe, Ludovic Fontaine et Elise Roche présentent le cas de personnes étrangères sans domicile en France, relevant d'une politique de gestion de l'urgence dans laquelle la précarité, l'inconfort et parfois même l'inhospitalité caractérisent l'émergence de lieux de relégation d'indésirables.

Matthieu Adam analyse la façon dont la durabilité, dans le cadre d'écoquartiers à Confluence (Lyon) et Bottière-Chénaie (Nantes), produit de nouvelles normes et de nouvelles formes de légitimité. Elles permettent de classer les résidents selon leur degré de conformité à ces usages, renvoyant en dernière instance à des rapports de classe, les locataires des logements sociaux étant jugés responsables de la plupart des comportements indésirables. L'indésirabilité n'est donc pas ici un terme désignant les groupes les plus dominés mais plutôt un ensemble de pratiques jugées déviantes et, par-là même, fondement d'un classement.

Enfin, Muriel Froment-Meurice et Antoine Fleury, dans leur article sur les musiciens dans le métro parisien, montrent bien combien l'indésirabilité est changeante en fonction des contextes et des groupes qui la définissent. En s'intéressant aux gestionnaires du métro, ils analysent la façon dont les musiciens, après avoir été qualifiés d'indésirables, dans le cadre d'une politique de reconquête, se sont vus remettre des accréditations, pour encadrer leur pratique, avant de devenir, pour certains d'entre eux, des acteurs participant d'une stratégie commerciale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGIER Michel, 2008, *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire,* Paris, Flammarion, 349 p.

BECKER Howard, 1985 [1963], *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Editions A.-M. Métailié, 247 p.

BELINA Bernd, 2003, « Evicting the undesirables. The idealism of public space and the materialism of the bourgeois State », *Belgéo*, 1, pp. 47-62.

BELL David, VALENTINE Gill, 1995, *Mapping Desire: Geography of Sexuality*, Routledge, 380p.

BELLOT Céline, COUSINEAU Marie-Marthe, 1996, « Le métro : espace de vie, espace de contrôle », *Déviance et société*, vol. 20, n° 4, pp. 377-395.

BELMESSOUS Fatiha, 2014, « Catégorisation et discrimination des Algériens dans les politiques du logement à Lyon (1950-1970) », in Fabien Desage, Christelle Morel Journel et Valérie Sala Pala (dir.), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 133-153

BERNARDOT Marc, 2005, « Déplacer et loger les indésirables, sociologie du logement contraint », Recueil Alexandries, url : http://www.reseau-terra.eu/article337.html. Consulté le 30-06-16

BERNARDIE-TAHIR Nathalie, SCHMOLL Camille, 2015, « Iles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres », *L'Espace Politique*, n°25, vol 1, mis en ligne le 08 avril 2015, consulté le 05 juillet 2017. URL : http://espacepolitique.revues.org/3333

BLANCHARD Christophe, 2009 « Des routards prisonniers dans la ville. Les jeunes errants avec chiens », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°7, pp. 2-17

BLANCHARD Emmanuel, 2013, « Les "indésirables". Passé et présent d'une catégorie d'action publique », GISTI *Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques ?*, pp. 16-26, < hal-00826717 >

BONNAUD Nathalie, 2015, *Le corps pris au mot. Ce qu'il dit, ce qu'il veut*, Paris, Navarin, 224 p.

BONNET François, 2012, « Contrôler des populations par l'espace ? Prévention situationnelle et vidéosurveillance dans les gares et les centres commerciaux », *Politix*, n°97, pp. 25-46

BOUCHE Stéphanie, 2000, « Concevoir l'assise implantée sur les quais du métro », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 88, pp. 77-81.

BOURDIEU Pierre, 1979. *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 670 p.

BROWN Michael, RASMUSSEN Claire, 2010, « Bestiality and the Queering of the Human Animal », *Environment and Planning D*, 28, 1, pp. 158-177.

BUTLER, Judith, 2006 [1990], *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte, 281 p.

CHAPUIS, Amandine, 2016a, « Prostitution et renouvellement urbain à Amsterdam : redevenir indésirable », communication à la journée d'études JEDI *Les indésirables et la ville*, Créteil, 28 janvier 2016

CHAPUIS, Amandine, 2016b, « Touring the immoral. Affective geographies of visitors of the Amsterdam Red-Light district », *Urban Studies*, 54, 3, pp. 616-632

CHAUMONT, 2005, « La traite des êtres humains ou l'histoire de Pinocchio racontée aux grandes filles », *La revue nouvelle*, n°3, pp. 62-70

CLERVAL Anne, FLEURY Antoine, REBOTIER Julien, WEBER Serge, 2015, *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 400p.

COUSIN Grégoire, 2013, « L'évacuation de bidonvilles roms. Circulaires et cycles médiatiques », *Métropolitiques*, URL : http://www.metropolitiques.eu/L-evacuation-debidonvilles-roms.html

CRENSHAW Kimberlé, 1991, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, 43, 6, pp. 1241–1299

CRESSWELL Tim, 1983 (éd. 1996), *In place / out of place. Geography, ideology and transgression*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 200 p.

DAMON Julien, 1993, *Les indésirables dans les espaces de transport. Les exemples de la SNCF et de la RATP*, Mémoire ESCP, 59 p.

DAVIDSON Joyce, BONDI Liz, SMITH Mick, 2007 (dir.), *Emotional Geographies*, Routledge, 272 p.

DESAGE, F., MOREL JOURNEL, C., SALA PALA, V., 2014, *Le peuplement comme politiques*, Presses Universitaires de Rennes, 382 p.

DESSOUROUX Christian, 2003, « La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes », *Belgéo*, 1, pp. 21-41.

DOMINGO Bruno, 2007, « SDF et construction d'un ordre public local : fluidité de l'identité assignée et normalisation des lieux », *Déviance et Société*, vol. 31, 3, pp. 283-303.

DORLIN Elsa (dir.), 2009, *Sexe, race et classe : pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, 320p.

DOUGLAS Mary, 2001 [1971], *De la souillure*, Paris, La découverte, 206 p.

DUPLAN Karine, 2012, « Les géographies des sexualités et la géographie française peuvent-elles faire bon ménage », *Géographie et Cultures*, 83, pp. 117-138

ESCOBAR Maria Paula, 2014, « The Power of (dis)placement : pigeons and urban regeneration in Trafalgar Square », *Cultural Geographies*, vol. 21, n° 3, p. 363-387

FASSIN Didier, 1996, « Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux Etats-Unis et en Amérique Latine », *Revue Française de Sociologie*, vol. 37, n°1, pp. 37-75

FAVRE Pierre, 2009, « Quand la police fabrique l'ordre social », *Revue française de science politique*, 6, vol. 59, pp. 1231-1248.

FLEURY Antoine, FROMENT-MEURICE Muriel, 2014, « Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris », in DA CUNHA Antonio, GUINAND Sandra, *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. Espace en société, pp.67-79. <halshs-01018868>

FREUD Sigmund, 2014 [1905], *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 235p.

FROMENT-MEURICE Muriel, 2016, *Produire et réguler les espaces publics contemporains : les politiques de gestion de l'indésirabilité à Paris*, thèse de géographie sous la direction de J. Monnet et J.-F. Staszak, Université de Marne-la-Vallée/Université de Genève, 388p.

GEAY Kevin, 2017, « Observer les logiques micro-sociales de la ségrégation urbaine », communication à la journée d'études JEDI *Le pouvoir social comme pouvoir sur l'espace ?*, Créteil, 3 mai 2017

GEAY Kevin, 2015, « Aux marges des Beaux Quartiers. Membres du Racing et prostituées au Bois de Boulogne », *Genèses*, n° 99, pp. 8-27.

HUBBARD Phil, COLLINS Alan, GORMAN-MURRAY Andrew (dir.), 2017, "Introduction: Sex, consumption and commerce in the contemporary city", *Urban Studies*, 54, 3, pp. 567-581.

HUBBARD Phil, 2000, "Desire/disgust: mapping the moral contours of heterosexuality", *Progress in Human Geography*, 24, 2, pp. 191-217

JACQUOT Sébastien, 2010, « Déqualification, sécurisation et éviction au service de la réappropriation du centre historique de Gênes », *Norois* [En ligne], n° 217, https://norois.revues.org/3451

LACAN Jacques, 2013 [1958], *Le séminaire : Livre VI, Le Désir et son interprétation*, Paris, Editions de la Martinière, 615 p.

LELEVRIER Christine, 2014, « La rénovation urbaine, un re-peuplement des 'grands ensembles' ? », in Fabien Desage, Christelle Morel Journel et Valérie Sala Pala (dir.), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 175-194

MARGIER, Antonin, 2013, « L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation », *Cahiers de Géographie du Québec*, Volume 57, Numéro 161, pp. 175–192

MASCLET, Olivier, 2005, « Du bastion au ghetto : le communisme municipal en butte à l'immigration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, pp. 10-25

MILLIOT Virginie, 2013 : « Indignations et mobilisations autour des marchés de la pauvreté à Paris », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 108, pp. 117-127.

MITCHELL Don, 1995, «The End of Public Space and the City », *Urban Geography*, 17, pp. 127-131.

MORELLE Marie, 2015, « Gouvernement de la ville et économie de la punition », *Urbanités*, n° 5, 10 f., http://www.revue-urbanites.fr/5-gouvernement-de-la-ville-et-economie-de-lapunition/

MOHAMMED Marwann, MUCCHIELLI Laurent (dir.), 2007, *Les bandes de jeunes. Des blousons noirs à nos jours*, Paris, La Découverte.

OSWIN Natalie, OLUND Eric, 2010, « Governing Intimacy», *Environment and Planning D*, p. 60-67.

POUPEAU Franck, TISSOT Sylvie, 2005, « La spatialisation des problèmes sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, pp. 4-9.

RIVIERE Jean, THOMAS Olivier, 2005, « Nuisibles ? Sur la légitimité d'un dispositif spatial », *EspacesTemps.net*, http://www.espacestemps.net/en/articles/nuisibles-en/

RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, 2005, « L'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois*, 195, pp. 7-15

SANSELME Franck, 2004, « Des riverains à l'épreuve de la prostitution. Fondements pratiques et symboliques de la morale publique, *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 95, pp. 111-117

SIBLEY David, 1995, *Geographies of exclusion: society and difference in the West*, London/New-York, Routledge, 206 p.

SMITH Neil, 1996, *The new urban frontier: gentrification and the revanchist city*, London/New-York, Routledge, 262 p.

SOUTRENON Emmanuel, 2001, « Faites qu'ils (s'en) sortent… A propos du traitement réservé aux sans-abri dans le métro parisien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, pp.38-48.

TERROLLE Daniel, 2004, « La ville dissuasive, l'envers de la solidarité avec les SDF », *Espaces et Sociétés*, n° 1-2, vol. 116-177, pp. 143-158.

TISSOT, S., 2011. *De bons voisins : enquête dans un quartier de la bourgeoisie progressiste*, Paris, France, Raisons d'agir, 313 p.

TISSOT, S., 2005. « Une "discrimination informelle" ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 159, n. 4, pp. 54-69.

TISSOT Sylvie, 2004, « Identifier ou décrire les « quartiers sensibles » ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, n°24, pp.90-111.

TONNELAT Stéphane, 2007, « Keeping space public : Times Square (New York) and the Senegalese peddlers », *Cybergéo : European Journal of Geography* [en ligne], Dossier Ambulantage et métropolisation, document 367, mis en ligne le 09 mars 2007.

WACQUANT Loïc, 2007, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, La Découverte, coll. « La Découverte/Poche », 331 p.

ZENEIDI-HENRY Djemila, 2005, *Les SDF et la ville : géographie du savoir-survivre*, Bréal, 288 p.